



Europe pour les citoyens

Nom : Europe pour les citoyens, le programme de soutien aux initiatives en faveur de la mémoire européenne et de la participation civique à échelle européenne 2014-2020

Budget : 187 millions €

Pays éligibles : 28 Etats membres de l'Union européenne + les pays de l'AELE qui sont membres de l'EEE, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et candidats potentiels ainsi que les pays relevant de la politique de voisinage (selon les modalités définies avec ces pays dans les accords-cadres).

Les objectifs généraux du programme :

Objectifs généraux :

- Contribuer à ce que les citoyens comprennent mieux l'Union, son histoire et sa diversité ;
- Promouvoir la citoyenneté européenne, améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'Union, ainsi qu'aux buts de l'Union, à savoir, promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, en favorisant le débat, la réflexion et la mise en place de réseaux ;
- Encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'Union, en leur permettant de mieux comprendre l'élaboration des politiques de l'Union et en promouvant les possibilités d'un engagement sociétal et interculturel ainsi que le volontariat au niveau de l'Union.

L'architecture du programme :

Le programme *Europe pour les citoyens* se décline en **deux volets** : le volet « **Mémoire européenne** » et le volet « **Engagement démocratique et participation civique** ».

A chaque volet correspond **une liste de priorités** dans lesquelles les projets financés par le programme doivent s'inscrire. Ces priorités ont été fixées pour l'ensemble de la période 2016-2020.

NB : Néanmoins, la partie « Commémoration d'évènement » du volet 1 « Mémoire européenne » varie logiquement d'une année sur l'autre (voir ci-après).

A. Priorité Volet 1 - Mémoire européenne

- Commémoration d'évènements ayant changé le cours de l'histoire européenne récente (Voir liste des évènements pour la période 2018-2020 dans la partie « pour en savoir plus »)
- Société civile et participation civile sous les régimes totalitaires
- Ostracisme et perte de citoyenneté sous les régimes totalitaires : comment en tirer des enseignements pour aujourd'hui
- Transition démocratique et adhésion à l'Union européenne.

B. Priorité Volet 2 - Engagement démocratique et participation civique

- L'euroscpticisme : comprendre et débattre
- Solidarité en temps de crise

- Lutte contre la stigmatisation des « immigrés » et élaboration des contre-discours afin de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle
- Débat sur l'avenir de l'Europe.

Types de projets cofinancés

Volet	Action	Subvention maximale	Durée maximale du projet
Volet « Mémoire européenne »	Sensibilisation à l'histoire, aux valeurs et objectifs de l'UE	100 000 €	18 mois
Volet « Engagement démocratique et participation civique »	Jumelage de villes	25 000 €	21 jours (durée maximale de la rencontre)
	Réseaux de villes	150 000 €	24 mois
	Projets de la société civile	150 000 €	18 mois

Europe pour les citoyens finance des projets avec un/des partenaire(s) d'un seul pays mais également des projets impliquant plusieurs partenaires européens. Les financements sont attribués via une procédure de sélection suite à des appels à propositions annuels ou bi annuels.

La DG COMM est responsable de l'élaboration et du bon déroulement du programme. L'agence EACEA s'occupe de la mise en œuvre opérationnelle et prend en charge le cycle de vie des projets.

Règles de participation

Participants éligibles : autorités publiques locales/régionales et leurs comités de jumelage, organisations à but non lucratif (organisations de la société civile, associations de victimes, organismes culturels, associations de jeunesse, associations de villes jumelées), établissements scolaires et instituts de recherche.

Procédures d'attribution des financements :

- Les projets doivent être soumis pour le 1er mars.
- Pour les jumelages des villes et les réseaux de villes, il y a deux appels à proposition par an : la seconde date de dépôt des dossiers de candidature est le 1^{er} septembre.
- Les projets doivent être prêts à démarrer dans les mois qui suivent la remise du dossier de candidature.

Pour en savoir plus :

- Site de la Commission européenne, priorités du programme et liste des commémorations éligibles pour 2018-2020 : http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr
- Guide du programme : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/2018_programme_guide_fr_vf.pdf
- Point de contact national : CIDEM (association Civisme et démocratie) <http://europourlescitoyens.org> / www.cidem.org
Mme Christine MARETHEU : maretheu@cidem.org